



Prelevements de ziinga sur mon compte bancaire

Par **kruck**, le **14/03/2012** à **21:46**

Bonsoir,

C'est un peu long et compliqué à expliquer...

Je suis allée par hasard sur un site nommé ZIINGA...et j'ai accédé aux enchères; Pour les nouveaux membres, celui-ci propose une enchère gratuite.. Malheureusement j'ai joué....j'ai gagné pour un prix dérisoire soi-disant un appareil-photos...

On m'a demandé de payer cette modique somme, ce que j'ai fait par carte bancaire... J'ai donc tapé tous les chiffres de celle-ci avec sa date d'expiration et le cryptogramme (les 3 chiffres inscrits derrière);

Mon compte a donc été prélevé de la somme correspondant à l'appareil-photos que je n'ai jamais reçu et plusieurs fois déjà de : 67,99 euros correspondant à l'abonnement aux enchères sur ce site ! (qui est mensuel), mais je ne savais pas que cela m'engageait...et je n'ai jamais voulu cela !!!

Sur mon relevé de compte l'intitulé des prélèvements est :
carte ask-ziinga.com avec la date du retrait et la somme;

Ma question est la suivante :

On m'a conseillé d'aller à la banque en disant que je ne sais pas à quoi correspondent ces prélèvements, et que je demande le remboursement (Article L133-18 et L133-24 du code monétaire et financier) et que s'ils rechignaient leur demander qu'ils me prouvent que j'ai fait le code avec ma carte... ou bien signé...

Ma question est la suivante :

Ne peuvent-ils pas se douter que la transaction a été faite par moi sur internet étant donné que sur mon relevé de compte l'intitulé est : "carte ask" et surtout ".com" (point com) avec la somme retirée en face;

Ce site n'est pas domicilié en France, ils parlent en anglais au téléphone et répondent par mail aussi en anglais... et les personnes ayant voulu récupérer leur argent se heurtent à

chaque fois !

Je voudrais bien trouver une solution pour arrêter ces prélèvements et aussi récupérer les sommes retirées....c'est une vraie arnaque !

J'espère que vous me comprendrez mes explications

Je vous remercie par avance de bien vouloir répondre à ma question afin que je puisse faire les démarches nécessaires...

Au plaisir de vous lire

Par **pat76**, le **15/03/2012 à 18:25**

Bonjour

Vous allez à la banque, et vous dites à votre banquier que vous n'avez jamais signé d'autorisation de prélèvement en faveur de cette société et que vous ne comprenez pas qu'un prélèvement est pu être fait sans votre accord.

Vous précisez à votre banquier de ne plu jamais accepter une demande de prélèvement émanant de la société en question et de vous rembourser la somme qui vous a été prélevée sans votre accord.

Vous indiquez à votre banquier qu'en cas de demande de prélèvement, il doit avoir un document signer de votre main donnant cette autorisation.

Sans ce document signé de votre main, il ne doit pas accepter quel prélèvement que ce soit.

En cas de refus de remboursement, vous dites simplement que vous allez vous faire aider par l'AFUB pour faire valoir vos droits.

Par **dadoo276**, le **12/05/2012 à 12:09**

Paris, Le 15/03/2012 18:25

Bonjour

"Vous allez à la banque, et vous dites à votre banquier que vous n'avez jamais signé d'autorisation de prélèvement en faveur de cette société et que vous ne comprenez pas qu'un prélèvement est pu être fait sans votre accord.

Vous précisez à votre banquier de ne plu jamais accepter une demande de prélèvement émanant de la société en question et de vous rembourser la somme qui vous a été prélevée sans votre accord.

Vous indiquez à votre banquier qu'en cas de demande de prélèvement, il doit avoir un document signer de votre main donnant cette autorisation "

Faux , archi Faux .

A partir du moment ou vous renseignez vos coordonnées de carte bancaire , il ne s agit pas

de prélèvements , mais de paiement par carte bancaire .

Je suppose que kruck a du sans s en rendre compte "accepter" des conditions générales sans les lire.

Un seule solution , une opposition de la CB , un dépôt de plainte pour utilisation frauduleuse , et une reclamation auprès de la banque pour utilisation frauduleuse.

La banque émettra un impayé auprès de la société ayant encaissé le paiement carte !!!

Par **titoune**, le **15/07/2012** à **22:54**

change de num de carte bancaire

Par **juliea54**, le **22/07/2012** à **09:48**

Je me suis faite avoir aussi comme une bleue, pourtant je commande sur le net...

J'ai moi aussi été débitée de près de 75€ en 3 fois successifs, à une date qui n'était pas la bonne. En tout cas pas celle où je pensais avoir gagné une belle enchère sur un appareil photo numérique. J'irai faire un tour à ma banque dès mardi.

Par **sandrine**, le **23/07/2012** à **10:08**

BONJOUR

EH BIEN MI AUSSI JE ME SUIS FAITE AVOIR COMME UNE BLEU.

JE SUIS ALLEE SUR CE SITE PAR HASARD. J'AI MALHEUREUSEMENT CLIQUE SUR UNE ENCHERE QUE J'AI REMPORTE; UN CHEQUE DE 100 EUROS ET COMME UNE CONNE J'AI DONNE MON NUMERO DE CARTE. ILS NE SONT PAS GENE POUR ME PRENDRE 70 SUR COMPTE SANS RENDRE DE COMPTE ALORS QU'AU DEPART ILS ME DISAIENT QUE J'AVAIS GAGNE 100 EUROS.. ENTRE TEMPS MON NUMERO DE CARTE BANCAIRE A CHANGE. J'ESPERE QU'ILS NE POURRONT PAS RETIRER ENCORE 70 EUROS. DE L'ARNAQUE PURE... ET QUAND VOUS VOULEZ LES JOINDRE LE NUMERO DE TELEPHONE N'EST PAS ATTRIBUE. CROYEZ VOUS QU'ILS PEUVENT QUAND MEME RETIRE SUR COMPTE ALORS QUE LA CARTE A CHANGE DE NUMERO ???

MERCI DE ME REPONDRE

Par **pat76**, le **25/07/2012** à **15:03**

Bonjour Sandrine

Si vous avez changé de numéro, il ne pourra pas y avoir d'autres prélèvements ou alors votre banquier devra en porter la responsabilité.

Vous vaez prévenu les serviecs de la répression des fraudes de votre situation?

Par **Iolita29**, le **01/08/2012 à 20:50**

me voila dans le club des arnaqués, moi aussi j'ai acheté un appareil photos sur ziinga puis 10 jours après j'ai annulé mon abonnement mais ils mon déjà piqué 67 euros+7 euros+1 euros et aujourd'hui j'ai fais opposition de ma carte bleu car ils veulent me piquer 39 euros de frais de désinscription. et en plus je n'ai pas reçus mon appareil photos. ce sont des vrais SALOPS

Par **pat76**, le **02/08/2012 à 14:57**

Bonjour Lolita

Vous faites une réclamation ^par lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez Ziinga en demeure de vous livrer l'appareil photo dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre ou de vous rembourser l'intégralité des sommes prélevées.

Vous précisez que vous informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **meroklimero**, le **12/08/2012 à 23:25**

SOS anarqué me voici,

j'ai cru faire une bonne affaire en remportant une enchère d'un kit son avec enceintes et compagnie, j ai payé la somme dû sans savoir que j aurai 67 euro de frais d'adhésion à payer. De plus sur la facture, en face de l'intitulé "total a payer" il ne figure pas le prix de l'adhésion. Et après qu'on m'ait prélevé les 67 euro en relisant la facture on peut juste lire en bas de page que certains frais seront à payer de façon mensuelle sans en connaitre le montant sur la facture, et même, la société nous invite à regarder le montant de cette adhésion sur leur site. Ce site est une vraie arnaque !

comment puis-je faire pour stopper ces prélèvements, et récupérer mon argent ? dois-je obligatoirement passer par le tribunal ?

Par **Villette03**, le **13/08/2012 à 14:22**

Et oui moi aussi !!! ca craint je viens de faire exactement la meme chose , j'ai payé mon mp3. Mais en relisant sur le site j'ai vue les 3 mensualité de 67.99€ sur 3 trois à payer. Alors je viens de faire opposition sur ma carte comme si il ne pourront jamais me prendre mes sous. Je leur ais envoyé un mail a info@ziinga.com en leur demandant de me désabonner sur le champ, que je ne voulais pas payer les 67€ et qu'ils ont cas garder le mp3...de toute facon je ne laurais jamais recu a lire vos com. Et demain jvais voir ma banque pour mettre en place un

opposition de prélèvement si jamais ils parvenaient tout de même le faire. MAis en faisant oppo a ma carte normalement c'est bon ! mais j'espère que ziingra ne me réclamera pas d'argent !

Par **Marie**, le **18/08/2012** à **19:39**

On c'est tous fait avoir il faut porter plainte si il y a plusieurs plaintes contre ce site il vont agir mais moi aussi on m'a prélever 66euros je n'ai plus aucun argent et c'est aussi pour un soit disant appareil photo ensemble il faut trouver un moyen a tout ce qui se sont fait avoir contacter moi au : 06 71 69 30 30 (par sms) nous pouvons en parler et trouver une solution

Par **sara:)126**, le **20/08/2012** à **02:02**

bonjour, j'ai reçu un message me disant que j'ai gagnée à un enchère, mais jamais je n'ai visitée ce site de ma vie...(ziinga) quand je vais sur le site, un message apparait me disant que j'ai gagnée un ipad2 et que je dois entrer mon pseudo et tout le reste.. mais je ne suis pas abonnée à ce site !! que dois-je faire? merci de vos réponses !:)

Par **pimousse**, le **30/08/2012** à **19:05**

Bonjour, je me suis bien faite avoir aussi!!! C'est vraiment honteux qu'un site comme ça puisse exister!!! J'ai fait opposition sur ma carte!! Mais moi C'est le service des fraude du credit agricole qui m'a prévenu!! Et ils ont tout de suite fait opposition pour moi!! Demain j'ai RDV a la banque et aussi au commissariat pour porter plainte...

Par **lauremma**, le **01/09/2012** à **11:22**

bonjour , je viens aussi de me faire avoir !!! grace a vos temoignages je viens de faire opposition sur ma carte ... je vous remercie

Par **uggu**, le **06/09/2012** à **09:05**

Bonjour à tous,

J'ai trouvé cette page de désabonnement : <http://ask-ziinga.com/fr/>
Reste à savoir si ça va fonctionner ?!!

Cyril

Par **Mr Melas**, le **21/09/2012** à **15:55**

Bonjour à tous,

j'ai une question:

je me suis fait avoir aussi, j'ai cliqué sur une annonce. Le truc c'est que je me suis arrêté au moment de la demande des numéros de carte et crypto. Vais-je avoir des problèmes, vont ils m'envoyer des mail (pour l'instant aucun mail)?

Et surtout que dois-je faire?

Je n'ai pas coché sur accords avec les conditions ...

Merci beaucoup.

Par **pat76**, le **21/09/2012** à **16:54**

Bonjour

Vous avertissez votre banquier de n'accepter aucune demande de paiement ou de prélèvement émanant de cette société.

Ensuite, vous ne vous faites aucun soucis vous n'avez signé aucun contrat.

Par **gnia71**, le **25/09/2012** à **15:21**

j'ai sois disant eu un appareil photo pour 3 euros et on me prélève tous les 15j 15,99. comment me faire rembourser. les 3 euros de mon appareil photo que je n'ai jamais reçu, a été payé par cb, mais je n'ai jamais autorisé de prélèvements. j'ai déjà des problèmes financiers, comment faire pour que toute cette arnaque s'arrête?

Par **pat76**, le **26/09/2012** à **14:22**

Bonjour

Vous avez été voir votre banquier pour lui expliquer la situation.

Vous avez écrit une lettre recommandée au vendeur pour réclamer l'appareil photo et lui demander pour quelle raison il vous prélève 15,99 euros tous les 15 jours?

Vous avez pris contact avec les services de la répression des fraudes pour expliquer l'arnaque?

Par **jenyfer31**, le **28/09/2012** à **13:12**

Bonjours,

Je suis dans la même galère que vous je suis aller sur le site ziinga-ask car j aurai gagné soit disant un appareil photo donc j ai donné les coordonner bancaire pour payé les frais de port et depuis la tout les mois il me retire des somme exorbitante comme se mois-ci 67,99euro.Donc j ai fais comme j ai lu sur un commentaire aller résilier l'abonnement.

Mais j'aimerais savoir si sa marche!!! <http://ask-ziinga.com/fr/>

Svp j ai besoin de reponce car j ai peu d'argent et j'en n'ai marre que des sommes exorbitante se prélève

Merci

Par **pat76**, le **28/09/2012** à **14:27**

Bonjour

Pour commencer, allez voir votre banquier pour lui dire qu'il n'accepte plus aucune demande de paiement ou de prélèvement.

Changer de carte bancaire si cela est nécessaire.

Ensuite, vous résilier l'abonnement par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous prenez contact avec les services de la répression des fraudes pour expliquer votre situation.

Par **katana**, le **28/09/2012** à **17:33**

ASK.ZINGA

Sans hésitation, appelez le centre de carte bancaire de votre carte et faire opposition. Ça bloque la carte mais oblige aussi à demander une nouvelle carte. Confirmez par écrit, par courriel et copie en lettre à votre conseiller bancaire dans la journée.

Je me suis fais avoir comme une bleusaille, alors que je suis une vieille peau bien au fait des arnaques. Il ne faut pas pleurer mais simplement se dire, que la prochaine fois, non vraiment, plus jamais, on ne me reprendra plus.

Par **sebou60000**, le **29/09/2012** à **00:57**

a tous ceux ou celle qui se son fait avoir comme moi une seul chose a faire opposition de votre carte bleu c est le plus sur pour arrete les prelevement que ziiga vous font moi meme je me suis fait avoir j ai gagne un cheque de 100 euro j ai payer le montant demande et ensuite surprise 62.50 euro preleve pour un compte prenum dont je n ai pas voulu donc j ai telephone a ma banque je leur ai expliquer l arnaque et il m ont dit faite opposition de votre carte bleu pour ne plus etre debiter une fois l opposition faite vous demande un formulaire a votre banque pour vous faire renbourse les somme debiter vous avez une chance sur 2 qu ils vous renbourse du faite que vous avez accepter sans le savoir leur condition et donc vous les autoriser a prelever

Par **didou**, le **24/10/2012** à **09:48**

Bonjour j'ai aussi été arnaqué par zinga. J'ai soi disan gagné 100e mais au lieu de les avoir on m'a débité 67.99e puis 15 jours après 134.98e. Je suis allée à ma banque et je vais donc avoir une nouvelle carte prochainement. Je ne voulais pas forcemen me faire rembourser les 67.99e mais la les 134e m'embêten beaucoup plus. Le pb est que je ne sais pas comment faire pour demander un remboursement ? Et le changement de carte empêchera t-il ziinga de me prelever encore de l'argent definitivement ? Merci d'avance à ceux qui voudrnot me donner des reponses.

Par **katana**, le **24/10/2012** à **13:17**

La délivrance d'une carte de paiement par un établissement bancaire est assortie d'un certain nombre de garanties qui sont décrites dans les conditions générales d'utilisation. D'habitude, la constatation d'un prélèvement non autorisé est assuré par l'organisme bancaire. Dès que le prélèvement suspect est identifié, il faut appeler au N° de téléphone fourni au moment de la remise de la carte et expliquer brièvement la situation. Le service appelé demande si on veut faire opposition. En cas d'accord, tous les prélèvements ultérieurs à la date d'opposition seront annulés. Une nouvelle carte sera éditée, généralement dans un délai d'une semaine, avec un nouveau code personnel. Cette nouvelle carte engendre évidemment des frais de remplacement (12.23 euros à la caisse d'épargne). Elle bloque tout prélèvement ultérieur de la part de zinga.

Pour contester le prélèvement non autorisé, il faut le demander spécifiquement. Un questionnaire simple vous sera envoyé vous demandant d'indiquer la date du prélèvement, le libellé de la facture et le montant. Il faudra aussi décrire de façon succincte (ne racontez pas votre vie) les circonstances dans lesquelles le prélèvement suspect a eu lieu. Il peut également vous être demandé la copie de la plainte déposée au commissariat u à la gendarmerie. Cette demande est sans fondement. La loi 2001-1062 du 15 novembre 2001 n'impose pas en effet le dépôt de plainte pour bénéficier du remboursement. Une note d'information sur ce sujet est disponible dans tous les commissariats ou gendarmeries pour vous éviter un démarche fastidieuse.

Dans la cas de Ask.zinga, l'escroquerie est connue car le prélèvement pour l'achat en ligne conduit à un abonnement non sollicité, même si vous avez indiqué vos coordonnées de CB

pour un achat effectué sous enchères. Le remboursement de 67.99 euros est rapide si vous disposez de l'assurance ad hoc. Ne vous méprenez pas : vous ne recevrez jamais l'objet prétendument acheté à si bas prix.

Vous pouvez également signaler cette fraude sur le site de la gendarmerie nationale, au service de lutte contre les infractions par internet (Site PHAROS) pour alimenter le fichier mais ce signalement n'est pas une plainte.

En résumé :

- 1) faire opposition sur la carte bancaires.
- 2) demander une nouvelle carte.
- 3) demander le remboursement du prélèvement non autorisé.
- 4) ne jamais donner ses coordonnées bancaires sur un site suspect non sécurisé par l'entrée https.
- 5) Être prudent en toutes circonstances.

Par **didou**, le **24/10/2012 à 18:49**

Merci ta reponse m'aide beaucoup ! Ou faut il demander le questionnaire pour les remboursements ?

Par **katana**, le **25/10/2012 à 09:51**

Bon matin

En principe, le N° de téléphone qui vous a été communiqué par votre banque pour faire opposition, sert aussi pour demander un imprimé afin de contester un prélèvement suspect. Il suffit d'en faire la demande. Cela dépend évidemment des conventions contractuelles liées à l'utilisation de votre carte, en particulier, vérifiez ou demandez à votre banque ou à ce N° de tél si cette convention prévoit un tel cas et vous rembourse. En principe, c'est valable pour tous les réseaux bancaires mais je ne saurais l'affirmer avec certitude. En tout cas, le groupe Natixis (Caisse d'épargne) prend en charge ce risque.

Enfin, même si on vous demande une copie du dépôt de plainte, je confirme mon message précédent : elle n'est pas obligatoire.

Par **didou**, le **25/10/2012 à 23:52**

Ma banque m'a expliqué que les remboursements seraient difficiles étant donné que j'ai accepté les conditions de ziinga.

J'ai fait opposition à ma carte bleue et devrait recevoir une nouvelle prochainement. Mais même avec cette opposition, est-ce que je suis sûre que ziinga ne pourra plus me débiter ??????

Ils m'ont donc débité 67.99e il y a deux semaines et hier 134.98e ce qui correspond à 67.99x2 donc "logiquement" ils m'ont débité leurs 3 mois d'abonnement c'est bien ça ?

J'en peux plus de stresser tous les jours en ouvrant mes comptes. :-(

Par **katana**, le **26/10/2012 à 10:10**

Deux choses :

1) Le changement de carte bancaire change évidemment le N° de la carte. Il ne peut donc plus y avoir prélèvement APRÈS ce changement. Mais tous les ordres de paiements effectués sur la carte précédente seront honorés. Les 134.98 + 67.99 euros prélevés l'ont donc été à partir de votre ancienne carte.

2) Ce n'est pas votre banque locale qui décide du remboursement mais le centre national d'opposition et de surveillance contre les fraudes du RÉSEAU BANCAIRE de votre banque. Je donnais l'exemple de NATIXIS pour La Caisse d'Epargne. Pour cela, il faut être assuré contre ce type de prélèvements suspects. L'êtes vous ? Renseignez vous auprès du N° national d'appel communiqué lors de la délivrance de votre carte et demandez l'imprimé de demande de remboursement.

Si votre réseau bancaire refuse, demandez lui pourquoi et les références de l'article des conditions générales d'utilisation de votre carte qui exclut spécifiquement l'a prise en charge de ces débits frauduleux.

Au besoin, envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse qu'il doit vous fournir.

L'arnaque de ZINGA est archi-connue dans les banques et la votre serait vraiment de... mauvaise foi de vous opposer l'inertie de son ignorance.

En cas de refus, ça devient compliqué et il faudra faire appel aux juridictions supérieures, soit la tutelle du ministère des finances, soit la direction régionale de répression des fraudes

Commencez modestement, ne vous fâchez jamais, faites savoir que vous allez changer de banques, faites appel à une association de consommateurs locale, saisissez les journaux....

BON COURAGE

Par **bouddhaportebonheur**, le **05/11/2012 à 11:15**

bonjour et voila se jour se site ma retirer 200 € sur ma carte bleu
zinga est un site a arnaque grrr que des ennuie

ATTENTION C EST VRAIMENT DE L ARNAQUE

Par **kitoune**, le **05/11/2012 à 19:22**

Bonjour,

moi aussi je viens de voir l'arnaque, j'ai gagné aux enchères et payé les sommes qui allait

avec ... cependant je n'ai pas renvoyé les documents qu'il fallait, est-ce qu'ils vont me prélever des sommes tous les mois malgré cela ? j'essaie de me désabonner mais j'ai du mal et je ne comprend pas les messages qu'il m'envoie même en français...
Je n'ai pas de boulot en ce moment, aidez moi svp

Par **katana**, le **06/11/2012 à 10:30**

VOIR MA RÉPONSE DU 26 / 10 PLUS HAUT. TOUT Y EST. IL NE SERT À RIEN DE SE DÉSABONNER. IL FAUT SIMPLEMENT FAIRE OPPOSITION CHANGER DE CARTE ET DEMANDER LE REMBOURSEMENT DES SOMMES INDUES.
COURAGE À VOTRE CENTRE DE GESTION DE CARTE BANCAIRE.

Par **kitoune**, le **06/11/2012 à 12:22**

Alors en fait hier soir j'ai fait opposition sur ma carte et j'ai envoyé un mail à mon conseiller pour lui expliquer, demain je vais à la banque. Ils m'ont juste prélevé la somme du produit que j'avais gagné. Je ne demande pas spécialement le remboursement des 5 euros ! je veux pas avoir d'ennui par la suite ... J'ai vu sur les forums que dans certains cas d'opposition, il demandait le montant total de l'abonnement des trois mois et menacer d'appeler les huissiers, j'ai peur ! je n'ai aucune rentrée d'argent et je ne sais plus quoi faire :(vais-je être embêter par la suite ?

Par **katana**, le **06/11/2012 à 14:23**

Les menaces sont nulles et non avenues. Je n'ai reçu aucune menace, j'ai paumé 5 euros d'un objet que je ne recevrai jamais et j'ai été remboursé de 67.99 €. Point barre. Ask Zinga est un site apparemment situé au Texas. Croyez-vous vraiment que ces escrocs vont vous envoyer un huissier en France. Je rappelle au passage que l'appel aux services d'un huissier pour réclamer des sommes d'argent doit s'appuyer sur une décision de justice et un mandat basé sur une référence réglementaire.
Y en a-t-il là ? Vous avez la réponse.

Par **kitoune**, le **06/11/2012 à 14:29**

vous n'avez pas payé pour supprimer votre compte ? moi je ne l'ai pas fait. j'ai fait opposition avant
merci pour vos réponses

Par **katana**, le **06/11/2012 à 18:57**

Rien à payer pour un site escroc ! Et puis quoi encore ? L'opposition suffit.

Par **irene54**, le **09/11/2012 à 16:29**

bjr moi aussi je suis faite avoir 2 prélèvement ce mois ci de 66,99 plus 1 de 1€ donc j ai fait opposition pr vol sur ma carte j espere qu il ne vont plus m arnaqué en plus ca fait une somme rondelette pr eux voleur

Par **doud62**, le **11/11/2012 à 17:36**

bonjour à vous tous , je me suis fait avoir aussi par ce site véreux , ils m'ont débité 2.25 euros et 67.99 euros . Et maintenant , après plusieurs e-mails , pour me désabonner il faudrait que je paie la somme de 39 euros . J'ai fait le nécessaire avec ma banque , un changement de carte , seul moyen d'après le banquier et la banque a fait une enquête , je me fais donc avoir des sommes déjà prises par ziinga car pour la banque je me suis inscrit , j'ai beau leur expliquer que non , j'ai simplement payé pour l'achat d'un appareil comme si j'allais faire un achat dans un magasin avec paiement par carte . si l'un de vous monte un dossier ou connait des internautes qui ont fait un groupe contre ziinga , je suis preneur .

Par **katana**, le **11/11/2012 à 22:32**

VOIR MON MESSAGE DU 26 OCTOBRE CI DESSUS. C'EST SIMPLE. Quant à constituer un groupe contre zinga, vous croyez pouvoir intervenir au Texas ? En France le recours collectif n'existe pas (encore). Ou alors les médias et les consommateurs....

Par **maxaulau**, le **13/11/2012 à 09:28**

bonjour , je rejoin malheureusement le groupe des arnaqués par ZIINGA .pour un appareil photo numérique à 3,64 € ZIINGA m'a prélevé la somme de 207 € . j'ai fait opposition à ma carte bancaire mais trop tard , j'ai contacté ZIINGA qui m'a répondu que je savais dans quoi je m'engageais vu que j'avais coché la case " accepter les CGV " et que je n'avais qu'à lire les petites lignes , tout est inscrit noir sur blanc ... j'ai été le signaler à la gendarmerie qui m'a répondu la même chose,il n'y a pas d'arnaque , je n'ai pas à me plaindre , tout est écrit et voilà comment se faire avoir !!!!

Par **katana**, le **13/11/2012 à 13:21**

Cette affirmation gendarmesque est inexacte et il n'appartient pas à la gendarmerie d'interpréter la loi dans un domaine dans lequel elle n'est pas compétente. Le site de Zinga ne

spécifie en aucun endroit de FAÇON CLAIRE ET LIMPIDE que le fait de participer aux enchères emporte l'adhésion à un abonnement. Cette condition doit être explicitement formulé afin d'obtenir le consentement éclairé du client. Le fait d'obtenir par moyens détournés l'adhésion ou la signature d'une personne sans que celle-ci connaisse tous les éléments constitue un dol., susceptible de poursuites judiciaires.
Contactez Zinga pour voir si vous pouvez récupérer votre appareil photo numérique et bon courage. Ici, ce n'est le dol, mais le vol qualifié.
Enfin, je n'ai eu aucun problème à me faire rembourser par le Réseau Natixis (Caisse d'épargne) les 67.99 € prélevés indûment.

Par **severine19**, le **20/11/2012 à 14:08**

Bonjour,
Moi aussi, je viens de me faire avoir comme un bleu.
J'ai appelé grâce à vos témoignages, et je vous en remercie, ma banque. On m'a répondu que comme j'avais indiqué moi même les informations de ma carte, j'étais responsable de mes actes et on ne peut pas faire opposition. Je dois prendre mes responsabilités. J'en ai pris au chemin pour mon grade. Changer de numéro voir de carte, sont pareils et demande une opposition qu'il ne veut pas faire.

Par **doud62**, le **20/11/2012 à 15:10**

si vous désirez de faire opposition sur d'autres prélèvements de la part de ce site , vous en avez le droit et votre banque ne peut pas si y opposé sinon changez de banque , par contre il existe une association qui lutte contre les banques comme un inspecteur des banques c'est AFUB , vous êtes à quelle banque ?

Par **katana**, le **20/11/2012 à 16:23**

OPPOSITION A FAIRE NON A VOTRE AGENCE MAIS AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DONNÉ AVEC LA CARTE LORSQUE VOUS L'AVEZ REÇUE AVEC VOTRE CODE CONFIDENTIEL.
DEMANDER UN IMPRIME DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT.
SIGNALER LA FRAUDE SUR LE SITE "PHAROS" DE LA GENDARMERIE NATIONALE ET NON DANS UNE GENDARMERIE DE CAMPAGNE NI DANS UN COMMISSARIAT.
Je répète que j'ai récupéré mes 67.99 euros mais j'ai laissé tomber l'appareil photo. Tu parles.

Par **severine19**, le **20/11/2012 à 22:22**

Ca y est, l'opposition de ma carte est faite. J'en recevrai une nouvelle. Par contre, les actes faits sur la carte avant ce jour seront quand même débités. Mais dès qu'elles auront lieu, prendre rdv et on montera le dossier pour ce faire rembourser. Du coup, je prend dorénavant

l'option e-carte qui m'évitera des problèmes. Et maintenant, surtout vigilance est de rigueur dorénavant. On ne l'ai jamais assez malheureusement. Merci pour vos conseils et vos soutiens.

Par **katana**, le **21/11/2012 à 11:14**

Les actes sont débités MAIS SONT AUSSI REMBOURSABLES par l'assurance de la carte bancaire. Un rendez-vous pour remplir une fiche de renseignement simple de deux pages ? Quelle proécédurite ! On veut vous décourager ? Il suffit de demander au N° de téléphone national de la carte bancaire de votre RÉSEAU la fiche de demande de remboursement et d'indiquer ce qui s'est passé de la façon suivante: "Paiement le (date) d'un objet acheté aux enchères pour la somme de (xx euros). Objet non reçu. Mais prélèvements mensuels indus de 67 euros 99 (ou plus) au titre d'un abonnement alors qu'à aucun endroit sur ce site d'enchères, l'obligation d'abonnement n'était clairement indiquée. Manœuvre frauduleuse et assimilable à un dol." C'est tout.

Remplissez la feuille, faites en une photocopie pour vous mêmes et retournez la à l'adresse indiquée (mais pas a votre agence bancaire).

Remboursement rapide pour moi : trois jours.

Par **maxaulau**, le **21/11/2012 à 11:41**

on m'a bien fait remplir un papier à la banque mais je n'ai pas de nouvelles !!!!! dommage

Par **katana**, le **21/11/2012 à 12:00**

L'agence bancaire locale n'est pas compétente pour gérer les remboursements dûs à la suite d'une escroquerie. C'est un service national du RÉSEAU BANCAIRE spécifique (encore une fois joignable au n° de téléphone donnée lors de la délivrance de votre carte). NE TRAITEZ PAS AVEC VOTRE AGENCE LOCALE, MAIS UNIQUEMENT AVEC LE SERVICE NATIONAL DE VOTRE RÉSEAU. Votre agence le sait et doit vous le dire. La seule chose que pourra faire votre agence locale, c'est soit un classement vertical dans la poubelle, soit le renvoi vers le service national compétent du réseau. Ça peut durer des plombes. DANS CE CAS IL FAUT TOUJOURS S'ADRESSER A DIEU PLUTÔT QU'A SES SAINTS.

Pour informations, les clients de la Caisse d'épargne (Réseau NATIXIS) dispose du N° d'appel national suivant 09 69 36 39 39. Si vous ne connaissez pas le N° national de votre réseau ou si vous l'avez perdu, demandez le à votre agence locale.

Par **severine19**, le **21/11/2012 à 12:49**

Bonjour katana,

Votre modèle de lettre, vos conseils et votre numéro de tél me sont d'une grande aide.

Effectivement, je suis bien à la caisse d'épargne. Je vous en remercie énormément.

Cordialement.

Par **katana**, le **21/11/2012 à 13:08**

Merci pour votre gentil mot. Le droit serait si simple s'il était moins tordu. (moi-même).

Par **ago63**, le **22/11/2012 à 16:19**

bonjour ,je ne sais pas SI TOUS le MONDE VA VOIR CETTE REPONSE, mais celle ci est très sérieuse y étant moi meme fait prendre,(voir site "les arnaques".
allez à votre banque et ANNULER votre carte bancaire(seule solution) ensuite demander à votre banque le remboursement des prélèvements qui y ont été fait,car le banque n'aurait pas du les payer,si plusieurs ou un ,c'est pareil , j'explique pourquoi: vous avez voulu "régler" par carte bleu votre "achat" et là ZIINGA se sert de cela pour vous prélever,de + ils vous demande 31euros de frais de "désabonnement" des 3 fameux mois,ils ont pas le droit car inscrit nul part,
en outre pour déposer plainte, c'est dur car leur siège à aux iles vierges britannique,et à malte,mais vous devez le signaler à la DGCCRF(site sur internet).
vous pouvez me poser vos questions , j'y repondrais

Par **ago63**, le **22/11/2012 à 16:36**

je dis bien ,la seule solution est d'annuler votre carte bleu(bien sur vous en commandez de suite une autre),c'est la seule façon de "bloquer "les prélèvements à venir,zinga peut vous dire qu'ils vont vous emmener en justice , n'aillait pas peur de cela , il y a eu trop de monde qui n'attend que cela, moi le 1er,

Par **quenimo27**, le **25/11/2012 à 00:22**

je me suis fait avoir aussi (ce matin). J'ai fait opposition sur ma carte bancaire, et j'attends mardi pour savoir si je serais prélevée.

Par **petitsorbet**, le **25/11/2012 à 17:46**

Je me suis également faite avoir ce matin et j'ai également fait opposition sur ma carte qui de toute facon expirée fin novembre, j'espère ne pas être prélevée... j'attend également mardi pour en savoir plus

Par **cris4088**, le **10/12/2012 à 22:17**

bonjour j'ai gagné une enchère sur ziinga le 08/12/2012.

j'ai pas flairer l'arnaque .j'ai payé 2.72 euro
mais en me renseignant,j'ai compris ma bêtise alors j'ai réagi.

j'ai fait opposition à ma carte de crédit.j'ai dit que je l'avais perdue

j ai résilié mon abonnement .ziinga m'a dit que j'étais engagé jusqu'a mars 2013

je me suis rendue sur mon compte ziinga et j'ai changé toutes mes coordonnées:

j'espère que ça suffira pour ne plus entendre parler de ce site

Par **katana**, le **11/12/2012 à 10:05**

Il ne sert à rien de ... "mentir" au centre de gestion de carte bancaire en prétendant avoir perdu la carte. Cela peut se retourner contre vous en tant que fausse déclaration. Il vaut toujours mieux dire la vérité. Les centres de gestion de cartes sont de grosses machines anonymes qui savent très bien gérer ce genre d'escroquerie. Vous n'avez pas besoin de modifier vos coordonnées bancaires puisque Zinga ne peut ni vous envoyer un huissier (à quel prix pour récupérer des peanuts?) ni effectuer de saisie sur votre compte. L'engagement selon Zinga jusqu'à mars 2013 est évidemment nul et non avenu. Le changement de carte suffit. Le plus étonnant quand même est que les autorités "compétentes" (état, médias, association...) ne sont pas encore intervenues pour dénoncer publiquement Zinga et autres voleurs. Depuis la suppression de l'obligation de déclaration à la police/gendarmerie des escroqueries à la carte bancaire, le chiffre de la délinquance baisse. Étonnant, non ?

Par **alvery**, le **05/01/2013 à 21:11**

bonjours je m appelle valery je voulais te dire merci car
j ai commence a faire comme toi et normalement je ne devrais pas me faire avoir
merci cordialement
et bonne annee
il faut des personnes qui temoigne comme tu as fais pour que les autres sache

Par **maryjol**, le **08/07/2013 à 20:26**

bonjour

Mon compte personnel a été débité deux fois un montant de 2€ et l'autre de 39.99€ en

05/2013.

Je n'ai rien commandé pour le 2ème montant je ne sais pas a quoi correspondent ce montant !!

pour le 1er j'ai joué en répondant à un questionnaire gagné unmp3 ravie je me suis dit un pt cadeau pr une de nos petites filles

Par **doud62**, le **10/07/2013** à **08:50**

bonjour , depuis que j'ai changé de carte en novembre dernier , plus de problème avec ce site d'escrocs , conseil , faites-en autant , changez de carte .